

Comité citoyen de suivi sur l'Accord de Rouen #2 9 septembre 2025





ORDRE DU JOUR

- 1 **Introduction** - Qu'est-ce que l'Accord de Rouen pour le climat ?
- 2 **Les 7 convictions fondamentales de l'Accord de Rouen pour le climat** – Relecture des fondamentaux au regard des réponses au questionnaire
- 3 **Les défis de transformation** - Relecture des défis au regard des réponses au questionnaire
- 4 **La Convention citoyenne dans l'Accord de Rouen pour le climat**

Rappel du travail du comité citoyen de suivi de la Convention citoyenne

Mandat du comité de suivi : suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT valant PCAET, au regard des propositions de la Convention citoyenne.

- **Session 1 du comité citoyen de suivi du 16 novembre 2024 sur le PAS.**
- **Présentation en réunion publique le 30 janvier 2025 sur le PAS.**
- **Session 2 du comité citoyen de suivi du 29 avril 2025 sur le DOO.**
- **Session 3 du comité citoyen de suivi du 06 mai 2025 sur le DAACL.**
- **Présentations en réunions publiques les 22 et 27 mai 2025 sur le DOO et le DAACL.**
- **Session 4 du comité citoyen de suivi le 14 juin 2025 sur le PCAET.**



Session 1



Session 4



Objectifs du webinaire du 09 septembre 2025

- Présenter et expliquer l'Accord de Rouen sur le climat et la démarche COP Rouen 30
- Vérifier la cohérence des 7 convictions fondamentales avec les travaux de la Convention citoyenne
- Vérifier la cohérence de la boussole des défis de la COP30 avec les travaux de la Convention citoyenne
- Valider collectivement l'Accord de Rouen sur le Climat #2 pour signature le 30 septembre 2025.



Séverine LEMERCIER

Responsable de concertation SCOT aec PLUi

Une contribution des instances tout au long des procédures de planification

2024-2025

SCOT Air Energie Climat

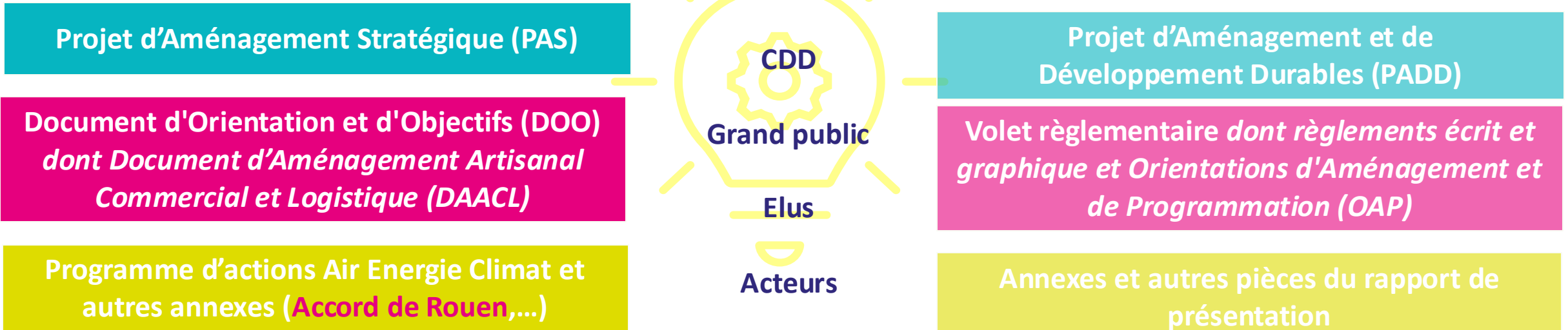
Le document stratégique...

PROJET DE TERRITOIRE "Rouen Métropole 2050"

2026 -2027

PLUi

Traduction Réglementaire



Bilan de la concertation SCOTaec

(Comité de suivi Décembre 2025)

Bilan de la concertation PLUi



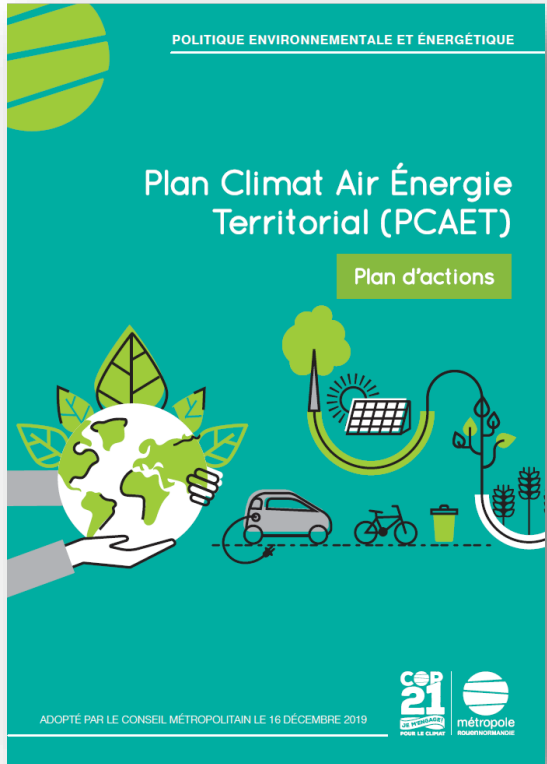
Agnès GRANDOU

Responsable de projet COP Rouen Normandie et coordination de
la transition écologique de la Métropole de Rouen Normandie



COP Rouen 2030

Une mobilisation sur la stratégie air énergie climat du territoire



Plan d'actions AEC
2026-2032



Accord de Rouen
pour le climat #2



COP Rouen 2030: les nouveautés

3 dimensions

- Engagement
- Co-construction
- Ecosystèmes

4 actions

- Challenge citoyen
- Feuilles de route des écosystèmes
- Concertation
- Accord de Rouen pour le climat #2

5 défis territoriaux

- Sobriété
- Cohésion territoriale
- Justice environnementale
- Changement de modèle
- Prospérité soutenable

6 Objectifs

- Atteindre la neutralité carbone à 2050
- Réduire les consommations énergétiques du territoire
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire au changement climatique
- Lutter contre la perte de biodiversité et l'artificialisation des sols

Qu'est-ce que l'Accord de Rouen#2 ?

Ce document raconte et résume la démarche engagée ! Il définit les bases communes sur lesquelles les acteurs du territoire s'accordent pour participer à la transition écologique et sociale et aux transformations qui l'accompagne !

Il contient l'engagement des acteurs pour l'atteinte des objectifs AEC

Symbole fort de la signature de l'Accord de Rouen #2 fait suite au premier signé en 2018. Il sera annexé au plan d'action AEC du SCOT !



Le plan du document

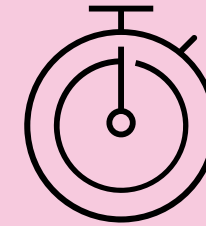


Préambule : Les 7 convictions fondamentales de l'Accord de Rouen

① **Les 5 défis de la transformation (recommandations et actions)**

② **Les leviers de la COP Rouen 2030 (base scientifique, engagement des acteurs, écosystèmes et mise en récit)**

③ **Les contributions aux 14 objectifs de la transition social-écologique**



45 minutes

Les 7 convictions fondamentales de l'Accord de Rouen #2

Résultats du questionnaire



Les sept convictions fondamentales

- Chacun a le droit à un environnement sain, propre et durable
- Chacun est invité à agir à son échelle et chaque geste compte
- Un cadre collectif d'engagement des actions est nécessaire pour atteindre un impact à la hauteur des enjeux
- Des transformations structurelles seront indispensables
- Sans un socle sociétal solide, il n'y aura pas de transition écologique possible
- Bien être, justice environnementale et santé au cœur des politiques de transition
- Les sciences, la mesure et l'évaluation comme base des actions

Les convictions fondamentales de l'accord de Rouen au prisme de la vision de la convention citoyenne

Mobilité > convictions 3, 4, 5

- ✓ pistes cyclables omni présentes / politique du dernier km pour la logistique
- ✓ Des services plus proches dans les centres bourgs Une tarification sociale

Habitat > convictions 1,3, 4, 5

mixité et partage : des fonctions, des usages

- ✓ Une cohabitation des modes d'habiter
- ✓ Des rénovations à amplifier avec des conseils de la part de la Métropole

Organisation du territoire > convictions 3, 4, 5

Proximité des services pour rendre le territoire attractif

- ✓ Des zones commerciales plus multifonctionnelles, avec ESS
- ✓ Des espaces d'échanges de savoirs faire

La nature et la biodiversité > convictions 2 et 6

Les risques > convictions 2 et 6

« Composer avec » et « Juste équilibre »

Les 7 convictions fondamentales

1. Chacun est invité à agir à son échelle et chaque geste compte
2. Chacun a le droit à un environnement sain, propre et durable
3. Un cadre collectif d'engagement des actions est nécessaire pour atteindre un impact à la hauteur des enjeux
4. Des transformations structurelles seront indispensables
5. Sans un socle sociétal solide, il n'y aura pas de transition écologique possible
6. Bien être, justice environnementale et santé au cœur des politiques de transition
7. Les sciences, la mesure et l'évaluation comme base des actions

Education à l'environnement et aux risques à l'école > Convictions 1, 7

Energie > convictions 4, 7

- ✓ Décarbonation industrielle
- ✓ Développement du photovoltaïque sur des linéaires
- ✓ Création d'un outil de suivi des consommations

ESS > convictions 1,4, 7

- ✓ ateliers intergénérationnels,
- ✓ politique foncière adaptée à ces initiatives

Tourisme > Convictions 1,3,6

- ✓ Proximité et accessibilité
- ✓ Maitrise du tourisme de masse,
- ✓ Systématiser un bilan carbone des évènements

Agriculture et alimentation > Convictions 1,2,3,6

- ✓ autonomie alimentaire avec les EPCI voisins,
- ✓ développement de filières
- ✓ création de gardes mangers solidaires

Attractivité > Convictions 2,4

- ✓ Un cadre de vie de qualité
- ✓ Attractivité des emplois tertiaires / à Paris
- ✓ Attractivité étudiante par le cadre de vie et attractivité de l'emploi (filiales, innovation...)
- ✓ Métropole exemplaire > Une IMAGE POSITIVE



Chacun a le droit à un environnement sain, propre et durable

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Reconnu universellement par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2022 comme droit de l'homme, le droit à un environnement sain, propre et durable est un des fondements de l'action locale collective des signataires de l'Accord de Rouen pour le Climat #2.



Conviction fondamentale 1 - Réponse au questionnaire

- Chacun a le droit à un environnement sain, propre et durable

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°1 avec les travaux de la Convention citoyenne :

4,9/5

14 réponses



Chacun est invité à agir à son échelle et chaque geste compte

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

La transition social-écologique est l'affaire de tous : pouvoirs publics, citoyens, acteurs économiques, associations... Chacun a le **pouvoir** et le **devoir** d'apporter sa contribution par des **actions concrètes** et ambitieuses pour atteindre la neutralité carbone en 2050, adapter le territoire au changement climatique et lutter contre la perte de biodiversité massive : **chaque geste de chaque acteur du territoire compte.**



Conviction fondamentale 2 - Réponse au questionnaire

- Chacun est invité à agir à son échelle et chaque geste compte

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°2 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,5/5

« Je pense que l'esprit de la Convention citoyenne était une action coordonnée plutôt que par notion de chaque geste compte. L'esprit ne me semble pas aux gestes mais aux actions collectives et structurelles »

« Il ne faut pas mettre tout le monde au même niveau, certains sont plus responsables que d'autres me semble-t-il (les gros pollueurs, par exemple).»



Un cadre collectif d'engagement des actions est nécessaire pour atteindre un impact à la hauteur des enjeux

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Face à l'urgence écologique, identifier les **actions à fort impact**, les **prioriser** et déterminer le **cadre collectif d'action** est essentiel pour garantir l'atteinte des objectifs fixés. Pour démultiplier l'impact de l'action de chaque acteur du territoire, il est fondamental de structurer, coordonner et organiser l'action autour d'**objectifs communs** et d'un **cadre clair**. Le renforcement de la structuration et de l'animation d'actions collectives constitue donc un enjeu clé de la COP Rouen 2030. Les écosystèmes d'acteurs y ont un rôle majeur à jouer.



Conviction fondamentale 3 - Réponse au questionnaire

- Un cadre collectif d'engagement des actions est nécessaire pour atteindre un impact à la hauteur des enjeux

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°3 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,6/5



Des transformations structurelles seront indispensables

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Activer des leviers tels que la sobriété **interroge nos modes de vie et de consommation** et en conséquence le modèle économique dominant. L'atteinte des objectifs de transition écologique ne pourra pas se faire sans **changements structurels** de nos représentations sociales. Pour cela, l'Accord de Rouen pour le climat #2 propose une mise en récit à même de contribuer à ces transformations indispensables.



Conviction fondamentale 4 - Réponse au questionnaire

- Des transformations structurelles seront indispensables

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°4 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,6/5

« Je bute sur le mot sobriété. C'est quoi et pour qui la sobriété ? »



Sans un socle sociétal solide, il n'y aura pas de transition écologique possible

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Les nécessaires transformations sociétales et structurelles doivent se traduire par un renforcement des liens sociaux et la protection des plus vulnérables. **Les associations, les structures sociales, les acteurs culturels et de l'éducation populaire, les communes** qui œuvrent au quotidien à la **cohésion sociale et territoriale et à l'équité territoriale** dans la Métropole Rouen Normandie sont à cet égard des acteurs essentiels de la transition social-écologique.



Conviction fondamentale 5 - Réponse au questionnaire

- Sans un socle sociétal solide, il n'y aura pas de transition écologique possible

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°5 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,6/5

« Je ne me souviens pas que lors de la Convention citoyenne nous ayons abordé le sujet des liens sociaux »

« Le titre me semble "techno". En fait on parle de cohésion sociale et d'équité dans cette partie, si j'ai bien compris »



Bien être, justice environnementale et santé au cœur des politiques de transition

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Alors que les politiques de transition peuvent paraître coûteuses et non accessibles à tous, que les crises climatiques environnementales touchent les populations de façon inégalitaire, une attention spécifique au **bien-être, à la justice environnementale et à la santé est essentielle**. En ce sens, les actions pour **diminuer les discriminations environnementales constituent des priorités** pour le territoire et ses acteurs.



Conviction fondamentale 6 - Réponse au questionnaire

- Bien être, justice environnementale et santé au cœur des politiques de transition

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°6 avec les travaux de la Convention citoyenne :

4,3/5

14 réponses

« Justice environnementale et santé amènent au bien-être, il est dommage de mettre le bien-être sur le même plan que les deux autres qui sont des objectifs à atteindre pour améliorer le bien-être »

« Je ne me souviens pas que lors de la Convention citoyenne nous ayons abordé le sujet des liens sociaux »



Les sciences, la mesure et l'évaluation comme base de l'action

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Depuis plusieurs années, la réalité de la crise écologique et son origine anthropique sont démontrés et font l'objet d'un **consensus scientifique international**, documenté en particulier pour la biodiversité par l'IPBES et pour le climat par le GIEC. A l'échelle du territoire, le **GIEC** (Groupe interdisciplinaire d'expert locaux) **de la Métropole Rouen Normandie**, composé d'experts indépendants, documente les évolutions du climat en fournissant un **socle solide de connaissances et de données** afin de mieux **adapter le territoire** et de **guider l'action métropolitaine** en termes d'atténuation.

L'efficacité de l'action repose également sur l'**évaluation** afin d'orienter vers des actions à la hauteur des enjeux.

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



Conviction fondamentale 7 - Réponse au questionnaire

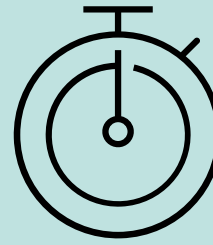
- Les sciences, la mesure et l'évaluation comme base des actions

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°7 avec les travaux de la Convention citoyenne :

3,6/5

14 réponses

« Il ne me semble pas que les sciences étaient un axe fort de la Convention citoyenne. Par contre, mesure et évaluation sont essentielles »



45 minutes

La boussole des recommandations et des défis de la COP30

Résultats du questionnaire



Les 5 défis de la transition social-écologique

1. Sobriété

2. Justice environnementale

3. Cohésion sociale et territoriale

4. Changement de modèle

5. Prospérité soutenable

Réseau des acteurs pour le climat

La boussole finalisée des recommandations de la transition social-écologique

Changement de modèle concerne l'économie et la vie citoyenne

- 4.1 Travailler les nouveaux récits et la création d'écosystèmes dans l'éducation (au sens large), la sensibilisation, l'accompagnement au changement
- 4.2 Travailler sur le rapport au temps et à la nature pour des modes de vie plus heureux et plus sains
- 4.3 Encourager des nouveaux modes d'habiter plus collectifs
- 4.4 Impulser les changements de modèles économiques, notamment en travaillant de façon exigeante et concertée avec les acteurs économiques en favorisant l'économie circulaire, et l'économie sociale et solidaire
- 4.5 S'assurer que les politiques publiques répondent aux besoins des tous les usagers pour faciliter les changements de pratiques

- 2.1 Garantir le droit de vivre dans un environnement sain en favorisant la rénovation des logements pour tous, développant les transports en commun et les parking relais et en réduisant l'exposition aux risques et nuisances
- 2.2 Garantir l'équité territoriale et sociale en développant les services en milieu rural et dans les quartiers délaissés, en favorisant l'accessibilité à une alimentation saine et en éduquant et en informant dès le plus jeune âge et dans tous les champs de vie (famille, société, éducation populaire, éducation nationale...)

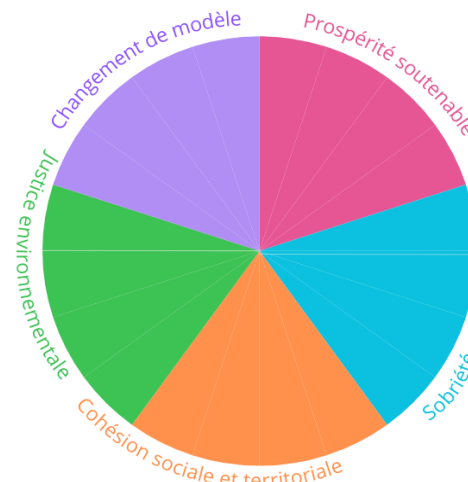
Accompagner la citoyenneté

- 3.1 Favoriser et soutenir des espaces existants ou la création de lieux de partage et d'échanges, de co-construction et développer les espaces informels afin de donner les moyens aux citoyens pour s'organiser autour de projets communs
- 3.2 Soutenir et reconnaître l'éducation populaire (associations, structures de l'ESS) tout au long de la vie notamment à la nature et accompagner les établissements scolaires
- 3.3 Assurer une information plurielle appropriée, appropriable et par des voies adaptées sur les sujets de transition écologique
- 3.4 Assurer les conditions matérielles, fonctionnelles et humaines d'un cadre de vie sain et de proximité
- 3.5 Encourager la responsabilité individuelle et collective pour favoriser la solidarité et la résilience face aux risques

Prosperité concerne l'économie, mais elle s'applique aussi au citoyen

- 5.1 Accompagner les entreprises dans la transition social-écologique
- 5.2 Porter attention au bien-être des habitants et les impliquer
- 5.3 Développer les achats locaux et des dynamiques partenariales
- 5.4 Favoriser la complémentarité modale des transports de marchandises et garantir l'accessibilité, aisée et adaptée à tous, de tous les territoires
- 5.5 Favoriser l'émergence et promouvoir la multiplicité des modèles économiques durables

- 1.1 Éduquer, sensibiliser, valoriser la sobriété pour la rendre désirable et rendre compréhensible les actions mises en place perçues parfois comme contradictoires
- 1.2 Prioriser et organiser les actions efficaces, recentrer pour plus de simplicité (politiques publiques et management des entreprises)
- 1.3 Apporter les supports d'une vie et d'un territoire plus sobres en travaillant l'égalité et l'équité d'accès aux besoins essentiels
- 1.4 Favoriser les circuits courts et l'économie circulaire (alimentation, matériaux, énergie, eau...)



Les 5 défis territoriaux de l'accord de Rouen au prisme de la vision de la convention citoyenne

Sobriété

Cohésion territoriale
Changement de modèle

Justice environnementale
Prosperité soutenable

Mobilité > sobriété / Justice / Changement de modèle

- ✓ pistes cyclables omni présentes / politique du dernier km pour la logistique
- ✓ Des services plus proches dans les centres bourgs Une tarification sociale

Habitat > Cohésion territoriale / Justice / changement de modèle / sobriété

mixité et partage : des fonctions, des usages

- ✓ Une cohabitation des modes d'habiter
- ✓ Des rénovations à amplifier avec des conseils de la part de la Métropole

Organisation du territoire > Cohésion territoriale / Justice / changement de modèle

- ✓ Proximité des services pour rendre le territoire attractif
- ✓ Des zones commerciales plus multifonctionnelles, avec ESS
- ✓ Des espaces d'échanges de savoirs faire

Education à l'environnement et aux



La nature > sobriété / Justice environnementale

- ✓ Végétalisation *homogène et équitable* (cours d'écoles, strates végétales...)
- ✓ L'eau : Réutilisation des eaux usées, suppression des fuites (**Sobriété**), Baignade en Seine, Politique de contrôle des eaux
- ✓ Politique de valorisation des déchets
- ✓ Neutralité carbone atteinte en 2050 et retour d'espèces menacées

La Biodiversité > Changement de modèle /prospérité soutenable

- ✓ Protection du Vivant
- ✓ Sanctuarisation de secteurs, gestion raisonnée, créer des chartes
- ✓ Politique du laisser-faire la nature

Les risques > Justice environnementale et prospérité soutenable

- « **Composer avec** » et « **Juste équilibre** »
- ✓ Renforcer la culture du risque auprès des entreprises et citoyens,
- ✓ Mis à l'abris des populations et équipements les plus vulnérables
- ✓ Commission de Contrôle SEVESO (élus, experts, entreprises, citoyens)

Energie > Sobriété

- ✓ Décarbonation industrielle
- ✓ Développement du photovoltaïque sur des linéaires
- ✓ Création d'un outil de suivi des consommations

ESS > Changement de modèle

- ✓ ateliers intergénérationnels,
- ✓ politique foncière adaptée à ces initiatives

Tourisme > Sobriété / prospérité soutenable

- ✓ Proximité et accessibilité
- ✓ Maitrise du tourisme de masse,
- ✓ Systématiser un bilan carbone des évènements

Agriculture et alimentation > Changement de modèle / justice

- ✓ autonomie alimentaire avec les EPCI voisins,
- ✓ développement de la filière lin
- ✓ création de gardes mangers solidaires

Attractivité > Prospérité soutenable

- ✓ Un cadre de vie de qualité
- ✓ Attractivité des emplois tertiaires / à Paris
- ✓ Attractivité étudiante par le cadre de vie et attractivité de l'emploi (filères, innovations...)
- ✓ Comité de suivi de la Convention citoyenne
- ✓ Métropole exemplaire > Une IMAGE POSITIVE



Sobriété - Réponse au questionnaire

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°1 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,1/5

« Pourquoi lier la sobriété à la crise en Ukraine ? Qui êtes-vous pour vouloir imposer un mode de vie à la population ? »



Sobriété - Nouvelle version suite à l'atelier du 4 septembre avec le réseau des acteurs

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement et les ressources. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation, et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective (Ademe, 2021). Ajout d'une définition de la sobriété

Les crises telles que la guerre en Ukraine, le COVID-19, les inondations ou encore les incendies révèlent l'importance de placer la sobriété au cœur des débats publics. Mais sommes-nous prêts réellement à changer nos modes de vie ? Ajout d'une mention de plusieurs crises différentes

Ainsi, il est primordial de rendre désirable et compréhensible la sobriété en sensibilisant et éduquant sur celle-ci mais aussi en la valorisant et en apportant les conditions d'une vie plus sobre à tous les habitants dans leur diversité. La sobriété est multidimensionnelle et devra aussi s'appliquer aussi bien aux actions de transition écologique individuelles qu'aux actions collectives à fort impact pour plus d'efficacité.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 4 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été complété pour intégrer pleinement ces 4 préconisations :



Justice environnementale - Réponse au questionnaire

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°2 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,4/5

« Très bien mais comment faire avec une société fracturée et intolérante ? »



Justice environnementale - Nouvelle version suite à l'atelier du 4 septembre avec le réseau des acteurs

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Les populations les plus exposées aux impacts environnementaux et climatiques sont aussi celles les plus défavorisées. Modification de la phrase introductive pour plus de clarté

La justice environnementale cherche à corriger les inégalités face aux impacts environnementaux et climatiques. L'intégration de la justice environnementale dans les politiques de transition écologique vise la prise compte des différences de ressources et des inégalités sociales et territoriales afin de diminuer les discriminations environnementales. Il s'agit aussi de prévenir des tensions entre groupes socio-économiques différemment impactés par ces mesures et de s'assurer que ces actions sont justes et équitables.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 2 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 2 préconisations :



Cohésion sociale et territoriale - Réponse au questionnaire

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°3 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,5/5



Cohésion sociale et territoriale

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

La bonne « santé » de notre société est indispensable pour faire face aux mutations et aux crises climatiques, sociales et économiques qui s'annoncent.

Ainsi, la transition social-écologique ne pourra réussir sans une forte cohésion sociale et territoriale. Celle-ci ne se résume pas à un simple lien social : elle repose sur la capacité collective à faire société, à construire des projets communs et à garantir à chacun les conditions d'une vie digne et durable.

Dans cette perspective, il est essentiel de favoriser les espaces de partage, d'échange et de co-construction, ainsi que toutes les initiatives contribuant à renforcer la solidarité et les coopérations. La transition écologique appelle par ailleurs à une information plurielle, accessible, appropriable et par des voies adaptées, qui permette à tous de s'approprier les enjeux. Le rôle de l'éducation populaire y est essentiel.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations :



Changement de modèle - Réponse au questionnaire

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°4 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,4/5



Changement de modèle - Nouvelle version suite à l'atelier du 4 septembre avec le réseau des acteurs

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Modèles économiques, modes de vie ? Comment pourront-ils évoluer, se transformer ? Pas si facile...

Le « changement de modèle » désigne un **questionnement** profond de nos modes de vie et de pensée. S'il est essentiel pour relever les défis écologiques, il implique une redéfinition des normes sociales et des conceptions du bonheur, ainsi qu'une nouvelle vision partagée de la société. Pour être acceptées, ces transformations devront être rendues attrayantes et désirables pour tous.

Il est crucial de déterminer les futurs souhaités sur le territoire, les normes à modifier et les comportements à adopter pour construire ici des récits partagés. Ces changements concernent tous les aspects de nos modes de vie et de production, tels que le logement, les modèles économiques, les mobilités, l'accès à la nature et le rapport au temps.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations :



Prosperité soutenable - Réponse au questionnaire

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°5 avec les travaux de la Convention citoyenne :

14 réponses

4,2/5

« Ca fait encore un peu "croissance verte" selon moi. Pourquoi pas juste bien-être ou bien-vivre ? Ou alors reprendre directement dans le titre "vers des modèles alternatifs" »



Prosperité soutenable - Nouvelle version suite à l'atelier du 4 septembre avec le réseau des acteurs

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Qui ne souhaiterait pas vivre dans la prospérité ?

La prospérité, associée au bien-être et au confort de vie, est un objectif partagé. Mais lié à la croissance économique et à la consommation, ce modèle montre ses limites face aux enjeux environnementaux et sociaux. Une nouvelle définition de la prospérité doit émerger, intégrant ces dimensions pour devenir soutenable. Cela implique de repenser notre rapport à l'économie en y intégrant le vivant et en visant une approche régénérative et équitable. **Mais aussi d'adapter l'économie au changement climatique afin de la rendre plus résiliente et robuste.** L'objectif est de satisfaire les besoins essentiels de tous, tout en respectant les limites planétaires. **Ajout sur l'adaptation des modèles économiques**

Pour y parvenir, il est crucial de développer des **nouveaux** modèles économiques comme l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, ou l'économie de la fonctionnalité. Les entreprises doivent être accompagnées dans cette transition et les dynamiques locales d'achat et de partenariats doivent être renforcées. **Demande de parler de nouveaux modèles plutôt qu'alternatifs**

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations :



La Convention citoyenne dans l'Accord de Rouen pour le climat

Texte soumis à votre accord pour figurer dans l'Accord de Rouen pour le climat #2

Nous proposons de valoriser ainsi la convention citoyenne et son apport :

La Convention Citoyenne des Transitions, lancée en juin 2023, a réuni pendant neuf mois 80 citoyens représentatifs du territoire pour élaborer des propositions en faveur d'un avenir durable face aux défis climatiques et environnementaux, dans la perspective de la révision de documents de planification à l'horizon 2050.

6 weekends de travail organisés autour de trois grands axes — aménagement du territoire, risques et nature, et attractivité énergétique — ont permis aux membres d'être formés aux enjeux de la transition écologique, de consulter des experts, de débattre collectivement et formuler des recommandations concrètes.

Leur rapport final, adopté à une large majorité, reflète une mobilisation citoyenne forte et structurée pour orienter les politiques locales vers une société plus résiliente et bas carbone. Vous pouvez [télécharger](#) leur rapport final sur JeParticipe.





Texte soumis à votre accord pour figurer dans l'Accord de Rouen pour le climat #2

Vision du territoire en 2050 de la Convention Citoyenne des Transitions

Extrait du rapport de la Convention Citoyenne des Transitions, juin 2024

« Nous vivons dans une société dans laquelle le **citoyen partage plus** et dans laquelle la démocratie participative contribue à l'écoute, l'échange et la coopération. Les décisions sont concertées à l'échelle de la Métropole avec les habitants. C'est une société dans laquelle l'éducation et la formation tout au long de la vie accompagnent tous les changements nécessaires, dans laquelle les lieux de rencontre, d'échange et de partage permettent de se retrouver et de créer du lien. Le partage des usages et des biens, des voitures aux perceuses, favorise la rencontre, permet de faire du local, protéger la biodiversité, limiter le gaspillage.

La société est plus humaine et solidaire car elle repose sur la coopération. On se déplace par des modes de transports actifs qui apportent à tous du bien-être. Pour de moindres déplacements et pour mutualiser les espaces, le télétravail, les espaces de travail partagés et la visio-conférence sont généralisés quand cela est possible et souhaité, tout en conservant des contacts humains.

Être écologique et mieux partager permet de vivre mieux. Notre modèle social, éthique et résilient fait l'objet d'études internationales ! La Métropole accompagne et encourage la notion de partage dans tous les domaines. »

Les membres citoyens du Comité de suivi de la Convention Citoyenne des Transitions soulignent que l'Accord de Rouen pour le climat #2 s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la vision collective définie par la Convention dans son rapport final. Cet accord incarne ainsi les engagements concrets issus des travaux citoyens.

Réponse au questionnaire

14 réponses

A la lecture du texte de l'accord de Rouen #2, des sept convictions fondamentales et des 5 défis de transformation, êtes-vous favorable à l'insertion de cet extrait du texte de la vision de la Convention citoyenne dans l'Accord de Rouen ?

13 « OUI »

1 « NON »

« Je ne voulais pas mettre oui bien que je sois d'accord sur le principe. Par contre, "le citoyen partage plus ", non il partage moins qu'avant. La société est de moins en moins humaine et égoïste. Pour finir, être écologiste n'est pas une fin en soi ».

Moyenne de
l'ensemble des notes :

4,4/5



Êtes-vous favorable à l'insertion des extraits du texte précédemment lus dans l'Accord de Rouen pour le Climat ?





Êtes-vous d'accord pour être signataires de l'Accord de Rouen pour le Climat ?





Conclusion



Prochains rendez-vous

- **30 septembre** : Signature de l'Accord de Rouen pour le climat #2 au 106
- **Décembre 2025** : Rétrospective, conclusion de l'année de travail du comité de suivi et programme des travaux sur le PLUi



Baromètre métropolitain des modes de vie

Edition 2025



5 septembre au 31 octobre 2025



Mesurer et suivre l'évolution des pratiques des usagers pour identifier les besoins et mettre en place les dispositifs et aménagements adaptés

Jeu concours :

- Tirage au sort début novembre
- 50 lots à gagner
- Lots de valeur unitaire 50 € (chèques culture ou tickets de bus, au choix)



Questionnaire en ligne et format papier distribué dans les communes volontaires (Le Trait, St Etienne du Rouvray, La Bouille)

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/transition-ecologique/barometre-metropolitain-des-modes-de-vie>

Faites bouger les lignes (de transports) !



La convention citoyenne s'est exprimée sur les questions de mobilité en faisant ressortir notamment la nécessité :



Dans les zones urbaines : de réduire la place de la voiture, de favoriser les mobilités décarbonées et accessibles à tous et renforcer massivement le transport en commun propre



Dans le périurbain : de développer les solutions en lien avec le ferroviaire, de soutenir le covoiturage et développer le transport à la demande

Si vous souhaitez continuer à contribuer aux questions de mobilité candidatez au panel citoyen qui traitera tous ces sujets 🙌



**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !**





Annexes



Sobriété

1.1 Éduquer, sensibiliser, valoriser la sobriété pour la rendre désirable et rendre compréhensible les actions mises en place perçues parfois comme contradictoires

1.2 Prioriser les actions efficaces, recentrer pour plus de simplicité (politiques publiques et management des entreprises)

1.3 Apporter les supports d'une vie et d'un territoire plus sobres en travaillant l'égalité et l'équité d'accès aux besoins fondamentaux

1.4 Favoriser les circuits courts et l'économie circulaire (alimentation, matériaux, énergie, eau...)



Justice environnementale

2.1 Garantir le droit de vivre dans un environnement sain en favorisant la rénovation des logements pour tous, développant les transports en commun et les parking relais et en réduisant l'exposition aux risques et nuisances

2.2 Garantir l'équité territoriale et sociale en développant les services en milieu rural et dans les quartiers délaissés, en favorisant l'accessibilité à une alimentation saine et en éduquant et en informant dès le plus jeune âge et dans tous les champs de vie (famille, société, éducation populaire, éducation nationale...)



Cohésion sociale et territoriale

3.1 Favoriser et soutenir des espaces existants ou la création de lieux de partage et d'échanges, de co-construction et développer les espaces informels afin de donner les moyens aux citoyens pour s'organiser autour de projets communs

3.2 Soutenir et reconnaître l'éducation populaire (associations, structures de l'ESS) tout au long de la vie notamment à la nature et accompagner les établissements scolaires

3.3 Assurer une information plurielle appropriée, appropriable et par des voies adaptées sur les sujets de transition écologique

3.4 Assurer les conditions matérielles, fonctionnelles et humaines d'un cadre de vie sain et de proximité

3.5 Encourager la responsabilité individuelle et collective pour favoriser la solidarité et la résilience face aux risques



Changement de modèle

4.1 Travailler les nouveaux récits et la création d'écosystèmes dans l'éducation (au sens large), la sensibilisation, l'accompagnement au changement

4.2 Travailler sur le rapport au temps et à la nature pour des modes de vie plus heureux et plus sains

4.3 Encourager des nouveaux modes d'habiter plus collectifs

4.4 Impulser les changements de modèles économiques, notamment en travaillant de façon exigeante et concertée avec **les acteurs économiques** et en favorisant l'économie circulaire, et l'économie sociale et solidaire

4.5 S'assurer que les politiques publiques répondent aux besoins des tous les usagers pour faciliter les changements de pratiques



Prosperité soutenable

- 5.1 Accompagner les entreprises dans la transition social-écologique
- 5.2 Porter attention au bien-être des habitants et les impliquer
- 5.3 Développer les achats locaux et des dynamiques partenariales
- 5.4 Favoriser la complémentarité modale des transports de marchandises et garantir l'accessibilité, aisée et adaptée à tous, de tous les territoires
- 5.5 Favoriser l'émergence et promouvoir la multiplicité des modèles économiques durables